

# **Prix de l'électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : Prolongation de la contribution de l'État au prix de l'électricité pour les ménages et introduction d'une nouvelle structure tarifaire pour l'utilisation des réseaux d'électricité**

*Communiqué par le ministère de l'Économie*

## **Prolongation de la subvention étatique pour soutenir les ménages**

Afin de soutenir les ménages face à la hausse annoncée des prix de l'électricité, le gouvernement a décidé de continuer à subventionner le prix de l'électricité. La loi y relative prévoit une enveloppe de 171 millions d'euros.

La contribution de l'État réduit de manière considérable la hausse des prix pour les clients ayant une consommation annuelle inférieure à 25.000 kWh. La réduction s'appliquera automatiquement à tous les clients concernés à partir du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour de plus amples informations sur la contribution de l'État au prix de l'électricité, veuillez consulter le site internet suivant : [www.subvention-electricite.lu](http://www.subvention-electricite.lu).

## **Coûts de l'énergie à partir du 1er janvier 2025 : la transition énergétique reste rentable**

La transition vers la voiture électrique et la pompe à chaleur reste financièrement avantageuse par rapport aux solutions basées sur des énergies fossiles, tout en contribuant aux objectifs climatiques. *(Plus de détails : voir tableaux en annexe)*

## **La subvention du prix de l'électricité couvre le prix global de l'électricité**

La contribution de l'État au prix de l'électricité pour les ménages s'applique au prix final de l'électricité, qui comprend, outre l'électricité elle-même, également les coûts pour l'utilisation du réseau. La contribution réduit donc considérablement le prix global de l'électricité.

## **Le prix de l'électricité reste bas pour les ménages**

Grâce à la prolongation de la contribution étatique, le prix de l'électricité reste en-dessous de celui des régions voisines, également en raison de taxes basses au Luxembourg.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'accompagner l'expiration progressive du plafonnement des prix de l'énergie par des mesures sociales ciblées en faveur des ménages vulnérables :

- augmentation de l'allocation de vie chère de 10% ;

- triplement de la prime énergie ;
- introduction d'une prime énergie réduite pour un cercle de bénéficiaires élargi ;
- pérennisation et augmentation de l'équivalent crédit impôt (ECI) ;
- reconduction de la participation de l'État au financement des surcoûts énergétiques pour les structures d'hébergement pour personnes âgées pour l'année 2025.

## **Introduction d'une nouvelle structure tarifaire pour l'utilisation des réseaux d'électricité à partir du 1er janvier 2025**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) et les gestionnaires de réseaux introduiront une nouvelle structure tarifaire pour l'utilisation du réseau électrique. La décision à ce sujet vient d'être publiée le 4 décembre 2024.

L'objectif de cette nouvelle structure tarifaire est de contribuer au développement d'un réseau électrique moderne et sûr, adapté à la digitalisation et à l'électrification en évitant les usages simultanés. Ceci permettra de limiter les besoins de renforcement du réseau et, par conséquent, de réduire à moyen et long terme les coûts pour tous les utilisateurs.

Des détails sur le fonctionnement du tarif réseau sont disponibles auprès de [l'Institut Luxembourgeois de Régulation \(myilr.lu\)](#) ainsi que sur le site de votre gestionnaire de réseau d'électricité sur lequel vous pouvez également consulter des outils de simulation, à partir de janvier 2025.

## **Chaque consommateur peut adopter des comportements visant à éviter les pics de puissance**

De façon générale, tous les utilisateurs peuvent contribuer à une utilisation plus efficace du réseau, en faisant preuve de flexibilité au niveau de leur consommation.

Les entreprises en mesure d'adopter une utilisation flexible ont la possibilité de réduire leurs coûts d'utilisation du réseau, en adoptant un comportement bénéfique pour le réseau.

Pour les clients résidentiels utilisant uniquement des appareils ménagers standards, l'impact de cette nouvelle structure tarifaire sera négligeable. Néanmoins, ceux disposant d'appareils à haute puissance (par exemple voiture électrique ou sauna) pourraient voir une hausse modérée de leurs coûts de réseau, qui peut cependant être atténuée par une gestion proactive de leur consommation en évitant notamment des usages simultanés ou, pour ce qui concerne les voitures électriques, en réduisant la puissance de charge de la voiture.

Des détails sur les gestes à adopter pour réduire les frais de réseau sont disponibles auprès [de Klima-Agence](#).

## Annexe 1 : Tableau Coûts de l'électricité<sup>1</sup>

	Coûts totaux 2024	Coûts totaux 2025	Contribution de l'État 2025
Appartement (1500 kWh/a)	490€	590€	110€
Maison unifamiliale (4000 kWh/a)	880€	1150€	300€

Ce tableau compare les coûts d'électricité en 2024 et 2025 pour différents types de clients. Les coûts totaux comprennent déjà la contribution de l'État. Il s'agit d'exemples de clients standards sur base de moyennes pondérées. Les coûts réels varient en fonction de la consommation individuelle.

- **Appartement (1500 kWh/a)** : Un appartement consommant 1500 kWh d'électricité par an. En 2024, les coûts sont de 490 €, et en 2025 ils montent à 590 €, avec une contribution de l'État de 110 € en 2025 comprise.
- **Maison unifamiliale (4000 kWh/a)** : Ce cas représente une maison unifamiliale consommant 4000 kWh d'électricité par an. Les coûts en 2024 sont de 880 €, et en 2025, ils augmentent à 1150 €, avec une contribution de l'État de 300 € en 2025 comprise.

---

<sup>1</sup> Source : Ministère de l'Économie

Annexe 2 : Tableau Comparatif client transition énergétique par rapport au client énergies fossiles<sup>2</sup>

	Clients transition énergétique			Clients énergies fossiles		Différence*
	Coûts totaux 2024	Coûts totaux 2025	Contribution de l'État 2025		Coûts totaux d'énergie 2025	
Nouvelle maison + PàC (7000 kWh/a)	1350€	1760€	520€	Nouvelle Maison (4000 kWh/a) + gaz (820 m <sup>3</sup> /a)	2170€	410€
Ancienne maison + PàC (13000 kWh/a)	2300€	3130€	960€	Ancienne Maison (4000 kWh/a) + gaz (2460 m <sup>3</sup> /a)	3840€	710€
Ancienne maison + PàC (13000 kWh/a)	2300€	3130€	960€	Ancienne Maison (4000 kWh/a) + mazout (2755 litres/a)	3760€	630€
Maison unifamiliale + EV - 11 kW (7000 kWh/a)	1350€	1990€	520€	Maison unifamiliale (4000 kWh/a) + voiture à essence (1072 litres/a)	2810€	820€ (11kW) 950€ (5.5 kW)
Maison unifamiliale + EV - 5.5 kW (7000 kWh/a)	1350€	1860€	520€	Maison unifamiliale (4000 kWh/a) + voiture à diesel (924 litres/a)	2520€	530€ (11 kW) 660€ (5.5 kW)

\* *Avantage financier, par an, en faveur du client transition énergétique par rapport au client énergies fossiles*

Ce tableau donne quelques exemples types de clients en comparant différents types d'électrification : pompes à chaleur (PàC) par rapport au chauffage au gaz/mazout et voiture électrique (EV) par rapport à une voiture à essence/diesel.

Il s'agit d'exemples de clients standards sur base de moyennes pondérées. Les coûts réels varient en fonction de la consommation individuelle.

- **Nouvelle maison + PàC (7000 kWh/a)** : Pour une maison neuve équipée d'une pompe à chaleur avec une consommation totale de 7000 kWh d'électricité par an, le coût est de 1350 € en 2024 et augmente à 1760 € en 2025, avec une contribution de l'État de 520 € comprise.
- **Nouvelle maison (4000 kWh/a) + gaz (820 m<sup>3</sup>/a)** : Pour une maison neuve consommant 4000 kWh d'électricité et 820 m<sup>3</sup> de gaz par an pour chauffer, les coûts sont de 2170 € en 2025, et l'avantage financier en faveur du client transition énergétique est de 410 € par an par rapport au client énergies fossiles.
- **Ancienne maison + PàC (13000 kWh/a)** : Pour une maison ancienne avec une pompe à chaleur avec une consommation totale de 13000 kWh d'électricité par an, les coûts en 2024 sont de 2300 €, et en 2025, ils augmentent à 3130 €, avec une contribution de l'État de 960 € comprise.

<sup>2</sup> Source : Ministère de l'Economie

- **Ancienne maison (4000 kWh/a) + gaz (2460 m<sup>3</sup>/a)** : Pour une maison ancienne consommant 4000 kWh d'électricité et 2460 m<sup>3</sup> de gaz par an pour chauffer, les coûts sont de 3840 € en 2025, et l'avantage financier en faveur du client transition énergétique est de 710 € par an par rapport au client énergies fossiles.
- **Ancienne maison (4000 kWh/a) + mazout (2755 litres/a)** : Pour une maison ancienne consommant 4000 kWh d'électricité et 2755 litres de mazout par an pour chauffer, les coûts sont de 3760 € en 2025, et l'avantage financier en faveur du client transition énergétique est de 630 € par an par rapport au client énergies fossiles.
- **Maison unifamiliale + EV - 11 kW\*\* (7000 kWh/a)** : Pour une maison unifamiliale consommant 7000 kWh d'électricité par an, avec un véhicule électrique qui est rechargé avec une puissance de 11 kW, le coût en 2024 est de 1350 €, et en 2025, il monte à 1990 € avec une contribution de l'État de 520 € comprise.
- **Maison unifamiliale (4000 kWh/a) + voiture à essence (1072 litres/a)** : Pour une maison unifamiliale consommant 4000 kWh d'électricité par an, avec un véhicule à essence consommant 1072 litres d'essence par an, les coûts sont de 2810 € en 2025, et l'avantage financier en faveur du client transition énergétique est de 820 € (EV 11 kW\*\*) respectivement de 950 € (EV 5.5 kW\*\*) par an par rapport au client énergies fossiles.
- **Maison unifamiliale + EV - 5.5 kW\*\* (7000 kWh/a)** : Pour une maison unifamiliale consommant 7000 kWh d'électricité par an, avec un véhicule électrique qui est rechargé avec une puissance de 5.5 kW\*\*, les coûts en 2024 sont de 1350 €, et en 2025, ils s'élèvent à 1860 €, avec une contribution de l'État de 520 €.
- **Maison unifamiliale (4000 kWh/a) + voiture à diesel (924 litres/a)** : Pour une maison unifamiliale consommant 4000 kWh d'électricité par an avec un véhicule à diesel consommant 924 litres de diesel par an, les coûts sont de 2520 € en 2025, et l'avantage financier en faveur du client transition énergétique est de 530 € (EV 11 kW\*\*) respectivement de 660 € (EV 5.5 kW\*\*) par an par rapport au client énergies fossiles.

\*\* EV 11 kW = voiture électrique rechargée avec une puissance de 11 kW. EV 5.5 kW = voiture électrique rechargée avec une puissance de 5.5 kW.